## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 7 Nombre d'exprimés : 9

Séance du 21 février 2014

Date de la convocation:

11 février 2014

L'an deux mil quatorze le vingt et un février à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, Maire.

Présents: Ms PADIOLLEAU, ADUMEAU, GOHIER,

Mmes MORLEC, FRANCESCAT, DENIS, ULIVI

Absents: M. DEROGIS, MORLEC, RONCIER

Mme GENTILHOMME pouvoir M. PADIOLLEAU

M. GALIMANT pouvoir M. ADUMEAU

Mme ROQUIN pouvoir M. PADIOLLEAU (procuration invalide)

Secrétaire de séance : Mme MORLEC Chantal

# Ordre du jour :

- 1 Vote du budget Primitif 2014
- 2 Mouvement de personnel
- 3 Contrat Départemental de Développement Solidaire
- 4 Indemnité de conseil du Comptable public
- 5 Reversement du produit des amendes de Police
- 6 Questions diverses
  - subventions scolaires

Monsieur le Maire propose que soit ajouté un point à l'ordre du jour : subvention au CCAS. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

# 1 – Vote des budgets primitifs assainissement et commune

## • Budget assainissement:

Le Maire présente aux Elus le budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 175 590,24€ et en section d'investissement à 354 942,25€. L'extension de la station d'épuration des Villecocqs prévue pour cette année engage une dépense à hauteur de 290 000€ comprenant l'acquisition du terrain, les frais d'étude et les travaux d'extension.Un emprunt de 90 000€ est budgétisé.

La section de fonctionnement présente la reprise des dépenses de 2013. Les charges de personnel présentées au chapitre 6215 correspondent au rattrapage d'écritures non passées en 2013.

### · Budget communal:

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 532 210,58€. Le Maire évoque la nécessité de maîtriser les dépenses en l'occurrence le poste 606123 « électricité à la Bergerie » qui justifie les engagements prévus en investissement pour la mise en conformité.

Les recettes ont été inscrites à l'identique de l'an passé même si elles n'ont pas toutes été transmises.

La section d'investissement présente un équilibre en dépense et recette de 264 056,67€. Y sont prévues les dépenses pour la mise aux normes isolation, électricité et menuiserie de la salle des fêtes, la prolongation des engagements pour la mise en conformité de l'éclairage public et l'adjonction de points de lumière sur la commune.

L'opération « sécurisation du bourg » se poursuit en 2014 avec l'ajout de 5 ralentisseurs sur des voies adjacentes à la rue du bourg.

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

## 2 - Mouvement du personnel municipal :

Maria Massoutre, adjoint technique, part à la retraite au 1er mars prochain. Afin de la remplacer une nouvelle personne a été recrutée pour une période d'un an renouvelable 1 fois. Cette dernière est éligible au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ; il convient de délibérer pour la création du poste.

Les conseillers Municipaux entérinent la décision.

## 3 - Contrat Départemental de Développement Solidaire

Proposé par le Conseil général, le CDDS planifie les partenariats sur 3 ans. Ainsi le projet d'extension de la station d'épuration de la commune bénéficiera au titre de ce contrat d'une subvention de 43 500€.

L'assemblée délibérante approuve le plan de financement présenté, sollicite auprès du Conseil général la subvention d'un montant de 43 500€.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

## 4 – Indemnité de conseil du comptable public

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du départ de M. SARROUY, il est nécessaire de délibérer pour le changement de comptable conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Les conseillers municipaux approuvent le changement de comptable moins 2 voix.

### 5 – Recensement du produit des amendes de Police

Cette opération permet de bénéficier de subvention allouée par le Conseil général dans un cadre strict. Le Département favorisera les aménagements de sécurisation liés aux déplacements « doux » dont le coût des travaux sera compris entre 45 000 et 100 000€ HT.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide de soumettre à l'approbation du Conseil général les travaux d'aménagement de trottoir et d'une liaison piétonnière pour sécuriser l'accès à l'arrêt de bus à l'entrée ouest de la commune (La Garenne).

### 6 – Questions diverses

## Subventions

le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux des demandes de subventions déposées par les établissements scolaires et association de parents d'élèves.

Le collège Choiseul organise un voyage au pays Vannetais pour 2 classes de SEGPA. La participation familiale s'élève à 80€. Les conseillers municipaux décident la prise en charge des frais dans la limite de 240€. La listes des enfants montreuillois sera demandée au collège.

La classe de CM2 de l'école de Neuillé le Lierre propose aux élèves un séjour à Verdun dans

le cadre du programme d'histoire. Chaque commune du regroupement pédagogique est financièrement sollicitée à hauteur de 1 000€.

Après en avoir délibéré l'assemblée accepte à l'unanimité de verser la subvention sollicitée.

L'association des parents d'élèves de Montreuil en Touraine, très active tout au long de l'année, sollicite une subvention auprès de la municipalité. Après avoir étudié le bilan financier et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'allouer la somme de 200€.

- Subvention CCAS: Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'en raison d'un dysfonctionnement l'an passé, la subvention normalement attribuée au CCAS n'a pas été versée. Il convient cette année de rattraper ce manquement en accordant la somme de 3 600€ qui sera versée au budget du CCAS. Les conseillers adoptent à l'unanimité cette proposition.
- Boue d'épandage: Tour(s) plus informe la municipalité que 515 tonnes de boues seront répandues sur deux parcelles l'une située au sud du « Petit salé », l'autre au sud de « La Maison rouge ».
- Abri de bus au cimetière : Installé trop près de la haie, l'entretien est rendu difficile. Monsieur Adumeau prendra contact avec M. Valibus pour modifier l'implantation.
- Bande de terre accès au château: Monsieur Gohier informe l'assemblée que le propriétaire accepte de louer la parcelle à la municipalité.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 20 mars prochain.

La séance est levée à 20h 30

Le Maire, Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux

